

Bassins persiste à faire autrement que les autres

Défense incendie La Commune conteste le mode de financement du SDIS Gland-Serine, avec qui elle préfère passer un contrat de prestation.



Par Yves Merz 08.07.2014

Bassins a refusé de faire partie du Conseil régional du district de Nyon, elle s'est retirée du réseau d'accueil de la petite enfance, et désormais, elle rejette les statuts de l'Association intercommunale de défense incendie de sa région (SDIS Gland-Serine).

Pour la Municipalité et son syndic Didier Lohri, il n'est pas question de payer une participation basée sur le système du franc par habitant tant que la péréquation vaudoise ne change pas. Se faisant, Bassins n'est pas en ordre avec le règlement de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA). Pour se mettre en conformité, elle a choisi de négocier un contrat de prestation avec le SDIS, à l'instar de deux autres communes vaudoises. La procédure est en cours. Pendant ce temps, la défense incendie des habitants est garantie.

Mais pourquoi l'irréductible village de Bassins a autant de réticence à rejoindre les diverses associations intercommunales de sa région? «Parce que la péréquation génère des inégalités de traitement entre les communes centre et les autres», assure Didier Lohri. Et de citer Gland comme exemple, qui reçoit l'équivalent de 550 francs par habitant, et Bassins 150. «Auparavant cela se justifiait par le fait qu'une ville offrait des prestations aux plus petites communes en contrepartie, comme un service de police ou de défense incendie. Avec ces associations intercommunales, cela n'est plus le cas. Le système le plus juste serait le paiement relatif au point d'impôt." (24 heures)

(Créé: 08.07.2014, 15h05)